

# PV du Conseil municipal du vendredi 6 AVRIL 2018

M. WADOUX, Maire, accueille les conseillers et procède à l'appel à 19h.

Mme BIDAUT est élue secrétaire de séance.

---

## **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

 **approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 février 2018.

---

## **1. FINANCES**

---

**Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Mme Nicole CHARLES est élu(e) pour présider les débats.**

### **1.1 BUDGET GENERAL**

#### **1.1.1 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'approbation du compte administratif 2017 concernant le budget principal de la commune. (*Tableau détaillé en annexe I - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en Mairie*).

**Monsieur le Maire quitte la salle.**


**VOTES : 17**

**POUR : 17**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

 **approuve** le compte administratif 2017. (*Tableau détaillé en annexe I - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).

---

#### **1.1.2 AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Après le vote du compte administratif 2017, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats du budget principal 2017. Ces résultats seront repris au BP 2018.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 de 2 304 441,56 € en investissement pour couvrir le déficit 2017 de 1 332 652,72 € ainsi que le besoin de financement des restes à réaliser 2017 de 288 610,37 €. Le solde de l'excédent de fonctionnement 2017 est reporté en section de fonctionnement, soit 683 178,47 €.

**VOTES : 17**

**POUR : 17**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

 **approuve** la proposition d'affectation des résultats 2017 sur le budget 2018.

---

### **1.2 BUDGET ANNEXE « EAU »**

#### **1.2.1 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'approbation du compte administratif 2017 concernant le budget annexe de la commune (*Tableau détaillé en annexe II - Document intégral consultable en mairie*).

**Monsieur le Maire quitte la salle.**

**VOTES : 17**

**POUR : 17**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

 **approuve** le compte administratif 2017. (*Tableau détaillé en annexe II - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).

---

#### **1.2.2 AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Après le vote du compte administratif 2017, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats du budget annexe 2017. Ces résultats seront repris au BP 2018.

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement 2017 en section de fonctionnement, soit 66 585,12 € et l'excédent d'investissement 2017 en section d'investissement, soit 219 705,33 €.

**VOTES : 17**

**POUR : 17**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

-  **approuve** la proposition d'affectation des résultats 2017 sur le budget 2018.

---

**1.3 BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION 2017**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations ont été régulièrement effectuées pour le budget principal,

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant d'approuver le compte de gestion 2017 (*Annexe III*).



**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

-  **approuve** l'ensemble des opérations effectuées, pour chacune des sections budgétaires, sur l'exercice budgétaire 2017 ;
-  **déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

---

**1.4 BUDGET ANNEXE « EAU » - COMPTE DE GESTION 2017**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations ont été régulièrement effectuées pour le budget annexe « eau »,

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant d'approuver le compte de gestion 2017 (*Annexe IV*).



**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

-  **approuve** l'ensemble des opérations effectuées, pour chacune des sections budgétaires, sur l'exercice budgétaire 2017 ;
-  **déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

---

**1.5 VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de **maintenir les taux des taxes communales** pour l'année 2018 à leur valeur de 2017, à savoir :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	Taxe d'Habitation
19,40	29,15	3,70

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

-  **approuve** les taux des taxes communales pour l'année 2018 tels que présentés.

---

**1.6 BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2018**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'approbation du budget communal 2018 (*Tableau détaillé en Annexe I - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).

Conformément à la nomenclature M14 et à l'article L. 2311-5 du CGCT, les résultats 2017 définitivement arrêtés et approuvés par le comptable, ainsi que les restes à réaliser, sont repris au BP 2018.


**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

-  **approuve** le budget primitif 2018 (*Tableau détaillé en Annexe I - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).
- 

**1.7 BUDGET ANNEXE « EAU » - BUDGET PRIMITIF 2018**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'approbation du budget annexe 2018 (*Tableau détaillé en Annexe II - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).

Conformément à la nomenclature M14 et à l'article L. 2311-5 du CGCT, les résultats 2017 définitivement arrêtés et approuvés par le comptable, sont repris au BP 2018.


**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

-  **approuve** le budget primitif 2018 (*Tableau détaillé en Annexe II - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).
- 

**1.8 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

**1.8.1 ADHESIONS**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution des subventions suivantes au vu des critères établis :

-  Subventions « d'adhésion », pour un montant total de 200 € présentées en Annexe V.

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

-  **approuve** l'attribution des subventions « d'adhésion » présentées en Annexe V.
- 

**1.8.2 ASSOCIATION NOIDANAISE - ANCIENS COMBATTANTS**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à l'association des Anciens Combattants d'un montant de 1 100 € présentée en *Annexe V sous réserve de transmission des éléments manquants*.

**VOTES : 18**

**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*M. GUILLEMAIN ne participe pas au vote.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

-  **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'association des Anciens Combattants présentée en Annexe V.
- 

**1.8.3 ASSOCIATION NOIDANAISE – ASSOCIATION CULTURELLE ET FAMILIALE**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à l'association culturelle et familiale d'un montant de 2 600 € présentée en *Annexe V sous réserve de transmission des éléments manquants*.

**VOTES : 18**

**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*Mme MARTIN ne participe pas au vote.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

-  **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'association culturelle et familiale présentée en Annexe V.
- 

**1.8.4 ASSOCIATION NOIDANAISE - CLUB DE L'AGE D'OR**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention au Club de l'âge d'or Noidanais d'un montant de 1 650 € présentée en *Annexe V sous réserve de transmission des éléments manquants*.

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

 **Approuve** l'attribution d'une subvention au Club de l'âge d'or noidanais présentée en Annexe V.

---

**1.8.5 ASSOCIATION NOIDANAISE – COMITE DE JUMELAGE**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention au Comité de jumelage d'un montant de 600 € présentée en *Annexe V*.

**VOTES : 18**


**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*M. DUCRET ne participe pas au vote.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

 **Approuve** l'attribution d'une subvention au Comité de jumelage présentée en Annexe V.

---

**1.8.6 ASSOCIATION NOIDANAISE - ACCA**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à l'ACCA de Noidans d'un montant de 850 € présentée en *Annexe V*.

**VOTES : 19**

**POUR : 16**


**CONTRE : 2**

**ABSTENTION : 1**

*MM. CHATELAIN et  
VANETTI*

*Mme CHARLES*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

 **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'ACCA de Noidans présentée en Annexe V.

---

**1.8.7 ASSOCIATION NOIDANAISE – FLECHETTES NOIDANAISES**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention aux fléchettes noidanaises d'un montant de 150 € présentée en *Annexe V* sous réserve de transmission des éléments manquants.

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

 **Approuve** l'attribution d'une subvention aux fléchettes noidanaises présentée en Annexe V.

---

**1.8.8 PARTENAIRES – LYRE PORTUSIENNE**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à la Lyre Portusienne d'un montant de 800 € présentée en *Annexe V* sous réserve de transmission des éléments manquants.


**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

 **Approuve** l'attribution d'une subvention à la Lyre Portusienne présentée en Annexe V.

---

**1.8.9 PARTENAIRES – UDAF**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à l'UDAF d'un montant de 400 € présentée en *Annexe V* sous réserve de transmission des éléments manquants.

**VOTES : 19**

**POUR : 18**

**CONTRE : 1**

**ABSTENTION : 0**

*CHANEZ*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

 **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'UDAF présentée en Annexe V.

---

### **1.8.10 PARTENAIRES – CIDFF**

Le rapporteur, Michel STOFLETH, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention au CIDFF d'un montant de 450 € présentée en *Annexe V* sous réserve de transmission des éléments manquants.

**VOTES : 18**

**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*Mme CHARLES ne participe pas au vote.*

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

 **Approuve** l'attribution d'une subvention au CIDFF présentée en Annexe V.

---

### **1.8.11 AIDE AUX PERSONNES – EPI'CRISE**

Le rapporteur, Michel STOFLETH, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à Epi'crise d'un montant de 550 € présentée en *Annexe V* sous réserve de transmission des éléments manquants.

**VOTES : 18**

**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*Mme CHARLES ne participe pas au vote.*

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

 **Approuve** l'attribution d'une subvention à Epi'crise présentée en Annexe V.

---

### **1.8.12 AIDE AUX PERSONNES – CROIX ROUGE FRANCAISE**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à la Croix Rouge française d'un montant de 350 € présentée en *Annexe V*, sous réserve de transmission des éléments manquants.


**VOTES : 19**

**POUR : 18**

**CONTRE : 1**  
CHANEZ

**ABSTENTION : 0**

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

 **Approuve** l'attribution d'une subvention à la Croix Rouge française présentée en Annexe V.

---

### **1.8.13 AIDE AUX PERSONNES – SECOURS POPULAIRE FRANCAIS**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention au Secours populaire français d'un montant de 250 € présentée en *Annexe V* sous réserve de transmission des éléments manquants.

**VOTES : 19**

**POUR : 18**

**CONTRE : 1**  
CHANEZ

**ABSTENTION : 0**

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**


 **Approuve** l'attribution d'une subvention au Secours populaire français présentée en Annexe V.

---

### **1.8.14 ECOLES ET COLLEGE**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution des subventions suivantes au vu des critères établis :

-  Subventions aux « écoles et collège », pour un montant total de 12 753 € présentées en *Annexe V*.

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

 **Approuve** l'attribution des subventions aux « écoles et collège » présentées en *Annexe V*.

---

## **1.9 DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### **1.9.1 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – MULTI-ACCUEIL « LE JARDIN DES BOUTS D'CHOUX »**

Le rapporteur, Michel STOFLETH, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à solliciter l'attribution d'une subvention au titre :

- de l'aménagement de marche-blocs avec équipements de sécurité à l'entrée principale de la structure,
- du réaménagement d'une salle d'activité,

auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **approuve** les présentes demandes de subvention ;
- **autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents.

---

**1.9.2 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – ACCUEIL DE LOISIRS EDUCATIFS « L'ARC-EN-CIEL »**

Le rapporteur, Michel STOFLETH, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la réhabilitation du sas d'entrée de l'accueil de loisirs éducatifs auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des travaux de sécurisation de l'entrée principale de la structure.

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **approuve** la présente demande de subvention ;
- **autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents.

---

**1.9.3 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – ESPACE LIBRE JEUNES**

Le rapporteur, Michel STOFLETH, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la réhabilitation globale des locaux de l'Espace Libre Jeunes auprès de la Caisse d'Allocations Familiales : mise en accessibilité de l'entrée, reprise des sols, réaménagement des sanitaires, aménagement d'un espace cuisine, etc.

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **approuve** la présente demande de subvention ;
- **autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents.

---

**1.10 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VESOUL – FONDS DE CONCOURS**

Le rapporteur, Françoise SORIANO, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Vesoul dans le cadre de l'installation de deux boîtes à livres sur la commune de Noidans-lès-Vesoul.

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **approuve** la présente demande de fonds de concours à la CAV ;

---

**1.11 BUDGET EAU - CREANCE ETEINTE**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Suite à la clôture d'une procédure de rétablissement personnel pour insuffisance d'actif sans désignation d'un liquidateur entraînant l'effacement des dettes d'un usager pour un montant de 65,36 €, j'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir admettre cette somme en créance éteinte.

OBJET	MONTANT
Eau potable	65,36 €

Cette opération constitue une dépense de fonctionnement, les crédits nécessaires sont inscrits au budget eau (article 6542).

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **approuve** l'admission en créances éteintes présentées ci-dessus.

### **1.12 BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant d'autoriser les mouvements budgétaires suivants correspondants à des régularisations comptables :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### ***Recettes***

- Compte 775 « produits des cessions d'immobilisations » : - 15 500 €

**EQUILIBRE DE LA DM 1** : le virement de section à section est diminué de 15 500 €.

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- 🗳️ **approuve** la décision modificative n°1 au budget général.

---

## **2. RESSOURCES HUMAINES**

### **2.1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Compte tenu des besoins et afin de mettre en adéquation le tableau des effectifs avec la réalité,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité technique paritaire (demande envoyée le 26 février 2018),

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de la suppression d'un poste d'attaché territorial, suite à un avancement de grade ;

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- 🗳️ **approuve** la suppression du poste d'attaché territorial et ainsi la révision du tableau des effectifs (*cf. Annexe VI*).

---

## **3. QUESTIONS DIVERSES**

### **3.1 CONVENTIONS SIED**

#### **3.1.1 EXTENSION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC - RUE DU FRAPERTUIS**

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

Il y a lieu de réaliser des travaux d'extension de l'installation communale d'éclairage public rue du Frapertuis, relevant d'une compétence optionnelle du SIED 70 auquel la commune adhère.

Ces travaux pourront consister en :

- l'extension souterraine de l'installation communale d'éclairage public longue d'environ 60 mètres par l'intermédiaire d'une gaine existante en attente ;
- la fourniture et la pose d'un ensemble d'éclairage public thermolaqué, identique à ceux existant dans le secteur, équipé de leds. ;

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière.

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- 🗳️ **approuve** le programme des travaux présentés ;
- 🗳️ **demande** la réalisation par le SIED 70 des travaux présentés ci-dessus ;
- 🗳️ **autorise** la signature par Monsieur le Maire de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière prévisionnelle ;
- 🗳️ **s'engage à** prévoir au budget les crédits nécessaires.

---

### **3.1.2 AMENAGEMENT ESTHETIQUE DU RESEAU CONCEDE D'ELECTRICITE, RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC ET CREATION D'UN GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS RUES PERTUIS GUILLAUMET ET PIERRE THEVENIN**

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

Il y a lieu de réaliser des travaux d'extension et d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité rues Pertuis Guillaumet et Pierre Thevenin, relevant de la compétence du SIED 70 auquel la commune adhère.

Ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 ; ainsi, je vous propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Ces travaux pourront consister en :

- Enfouissement rues Pertuis Guillaumet et Pierre Thevenin :
  - le remplacement d'environ 175 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur par des câbles souterrains ;
  - la fourniture et la pose de 8 ensembles d'éclairage public, équipés de leds, identiques à ceux existant déjà dans le secteur ;
  - la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existant dans ce secteur.
- Desserte externe du lotissement :
  - la réalisation d'une tranchée nécessaire à la mise en place des câbles HTA 20 kV à dérouler par ENEDIS et des conduites gaz par GRDF.
- Desserte interne du lotissement :
  - l'implantation d'un nouveau poste de transformation équipé d'un transformateur de 250 kVA à l'entrée du lotissement ;
  - la construction d'un réseau souterrain à basse tension long d'environ 900 mètres pour la desserte des 32 lots projetés.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière.

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **approuve** le programme des travaux présentés ;
- **demande** la réalisation par le SIED 70 des travaux présentés ci-dessus ;
- **autorise** la signature par Monsieur le Maire de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière prévisionnelle ;
- **s'engage à** prévoir au budget les crédits nécessaires.

### **3.1.3 AMENAGEMENT ESTHETIQUE DU RESEAU CONCEDE D'ELECTRICITE, RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC ET CREATION D'UN GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS - RUE DU BRAJUN**

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

Il y a lieu de réaliser des travaux d'extension et d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité rue du Brajun, relevant de la compétence du SIED 70 auquel la commune adhère.

Ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 ; ainsi, je vous propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Ces travaux pourront consister en :

- le remplacement d'environ 70 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur par des câbles souterrains
- la fourniture et la pose de 2 ensembles d'éclairage public identiques à ceux existant déjà dans le secteur thermolaqués, composés chacun d'un mât en acier cylindro-conique de 7 mètres de hauteur et d'un luminaire équipés de leds ;
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existant dans ce secteur.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière, et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Il propose au conseil municipal de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, parmi les différents matériels d'éclairage public envisagés, les types de produits suivants :

- mâts acier cylindro-conique de 7 mètres de hauteur, thermolaqués ;
- luminaire type Métro de marque ECLATEC.

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **approuve** le programme des travaux présentés ;
- **demande** la réalisation par le SIED 70 des travaux présentés ci-dessus ;



- ☞ **autorise** la signature par Monsieur le Maire de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière prévisionnelle ;
- ☞ **décide** de retenir, d'une part, les matériels d'éclairage public décrits ci-dessus pour leurs qualités esthétiques et techniques, d'autre part, la procédure adaptée prévue à l'article 30 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics pour acquérir ces matériels et charge Monsieur le Maire de signer les actes d'engagement de ces marchés ;
- ☞ **s'engage à** prévoir au budget les crédits nécessaires.

### **3.2 FOURRIERE - CONVENTION**

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

Vu l'arrêté préfectoral n° 70-2016-11-03-001 du 3 novembre 2016 portant agrément de Monsieur Emmanuel PIERRAT, gérant de la société G16 ACG transports, manutention et lavage en qualité de gardien d'une fourrière pour automobiles située à Vesoul, 1 rue des Regains ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 70-2017-04-14-002 du 14 avril 2017 portant agrément des locaux et des équipements installés rue des Regains à Vesoul appartenant au groupement G16 ;

Considérant la problématique de quelques voitures tampons qui restent stationnées plus ou moins longtemps sur la voirie ou des places de stationnement communales ;

Le groupement G16 propose l'enlèvement, la mise en fourrière et le gardiennage de véhicules provenant de notre territoire.

Le montant de la convention est fonction des prix des prestations correspondantes aux tarifs maxima des frais pour fourrières automobiles fixés par la réglementation dont le détail est donné dans le bordereau des prix.

Un forfait existe pour les prestations d'enlèvement, d'opérations préalables et de suivi administratif, par véhicule non récupéré de 380 € TTC.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans ; elle pourra être reconduite.

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- ☞ **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ;
- ☞ **autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire ;

### **3.3 NOMINATION D'UN DELEGUE DE LA PROTECTION DES DONNEES**

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux Libertés dans laquelle est transposé les nouvelles obligations et modalités d'application du règlement européen n° 2016-679 qui s'appliquent à toutes les collectivités territoriales à compter du 25 mai 2018 ; notamment la nomination d'un délégué de la protection des données ;

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir nommer Monsieur Arnaud DANASSIE, (informaticien de la Commune et du C.C.A.S. et également représentant à la CNIL) délégué de la protection des données.

**VOTES : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- ☞ **autorise** Monsieur le Maire à nommer Monsieur Arnaud DANASSIE, délégué de la protection des données.

## **4. INFORMATIONS DIVERSES**

- 📍 Attribution du marché n° 2018-01 – Réhabilitation du bâtiment communal 2 rue du Stade

	Entreprises retenues	Montant de l'offre (en euros HT)
lot n°1 Démolition – gros œuvre - VRD	SONOBAT	80 526,13 €
lot n°2 Charpente – couverture - zinguerie	Ph. LARRERE	8 927,80 €
lot n°3 Menuiseries extérieures PVC et aluminium	DADEAU	33 732,00 €
lot n°4 Cloison – plâtrerie - isolation	COLARD	19 701,10 €
lot n°5 Menuiseries intérieures bois	SALVADOR	14 832,00 €

lot n°6 Revêtement de sol – faïence - céramique	FILIPUZZI	22 113,90 €
lot n°7 Peinture – isolation par l'extérieur	COLARD	29 993,30 €
lot n°8 Serrurerie	INFRACTUEUX	
lot n°9 Plomberie - ventilation	ATHERME	25 142,00 €
lot n°10 Electricité - chauffage	EIMI ELEC	27 495,90 €
<b>TOTAL</b>		<b>262 464,13 €</b>

Attribution du marché n° 2018-02 – Réhabilitation thermique du bâtiment de l'ancienne mairie

	Entreprises retenues	Montant de l'offre (en euros HT)
lot n°1 Charpente – couverture – zinguerie panneaux photovoltaïques	SARL BATIBOIS	108 179,80 €
lot n°2 Menuiseries extérieures PVC et aluminium	SARL BRET	51 817,00 €
lot n°3 Plâtrerie – peinture – isolation par l'extérieur	SOCIETE DOLOISE DE PEINTURE	109 707,71 €
lot n°4 Menuiseries intérieures	SARL SALVADOR	11 747,10 €
lot n°5 Plomberie – chauffage - VMC	E.G.C. VICTOIRE	37 920,83 €
lot n°6 Electricité	PINGON-PERREY	8 123,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>327 495,44 €</b>

« La langue dans tous ses états » - Mai 2018 et programme des manifestations du printemps

Restauration scolaire : réflexion en cours

L'enquête auprès des parents est favorable au maintien de la liaison chaude (112 questionnaires distribués : 28 en faveur du maintien de la liaison chaude, 7 en faveur de la liaison froide) ; 2 propositions en cours d'étude - Montbéliard et Bégeot – visite de la cuisine centrale à organiser, constitution des menus et respect des équilibres alimentaires... ; Quelle répercussion sur les tarifs ? En partie pour les noidanais, en totalité pour les extérieurs ?

Organisation scolaire au niveau de la CAV : « la réflexion est à lancer... »

La séance est levée à 21h20.